

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 17 avril 2023, à 17h09, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général, et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

Monsieur Luc Bélanger, conseiller, est absent.

La greffière fait la lecture de l'avis de convocation aux membres du conseil municipal reçu le 14 avril 2023 et dont les points à l'ordre du jour sont les suivants :

#### **LECTURE FAITE**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Demandes au ministère de la Sécurité publique : tenue d'une rencontre avec les sous-ministres et réouverture du *programme d'aide à certaines municipalités rurales desservies par un corps de police municipal*;
3. Réalisation d'un plan d'aménagement du territoire – octroi du contrat;
4. Services de sécurité pour la saison estivale 2023 – octroi du contrat à Groupe d'intervention perfection;
5. Demande d'autorisation de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours pour la tenue d'un évènement – Marché public 2023;
6. Contribution financière à l'organisme *Les Diffusions Hors Champ* pour l'organisation du Festival de musique à l'image de Richelieu;
7. Réfection des terrains de tennis - modification de la résolution numéro 21-07-170 – changement de signataire désigné;
8. Entente relative à la plantation d'une haie végétalisée dans le cadre du prolongement des infrastructures de la 8<sup>e</sup> Avenue – autorisation de signature;
9. Inscription de membres du conseil municipal au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

**23-04-109**

RÉSOLUTION

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**23-04-110**

RÉSOLUTION

#### **2. DEMANDES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : TENUE D'UNE RENCONTRE AVEC LES SOUS-MINISTRES ET RÉOUVERTURE DU PROGRAMME D'AIDE À CERTAINES MUNICIPALITÉS RURALES DESSERVIES PAR UN CORPS DE POLICE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT**

que la Ville de Richelieu fait partie de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (la Régie)

depuis sa création, en février 2004;

**CONSIDÉRANT** que selon le décret ministériel publié le 10 mai 2021, l'entente vient à échéance le 22 mai 2024;

**CONSIDÉRANT** la réception, le 31 janvier dernier, de la deuxième version du projet de renouvellement de l'entente intitulée : « *ENTENTE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT* »;

**CONSIDÉRANT** la résolution 23-01-012 adoptée par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 16 janvier 2023 dénonçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, notamment en raison d'un manque de représentation de la MRC de Rouville au sein du Comité exécutif de la Régie et également de la facturation jugée inéquitable par la ville de Richelieu et la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu quant au service d'urgence 9-1-1;

**CONSIDÉRANT** qu'au surplus, la Ville se soucie constamment de la hausse perpétuelle des coûts déboursés par ses contribuables pour obtenir une couverture policière sur son territoire et de ce fait, elle aimerait que le ministère de la Sécurité publique réactive son *Programme d'aide à certaines municipalités rurales desservies par un corps de police municipal* qui a été en vigueur de juin 2012 à décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** la Ville de Richelieu n'entend pas prendre part à la future entente avec la Régie suite à l'échéance de l'entente présentement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la reprise de ce programme aurait pour effet direct de confirmer à la Ville qu'elle n'est pas surfacturée comparativement aux autres municipalités rurales qui sont desservies par la Sûreté du Québec et que si elle l'était, une compensation financière lui serait remise;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

DEMANDE au ministère de la Sécurité publique, de rouvrir dès cette année le *Programme d'aide à certaines municipalités rurales desservies par un corps de police municipal*;

DEMANDE également la tenue d'une rencontre, dans les plus brefs délais entre les représentants de la Municipalité, le sous-ministre de la Sécurité publique et le sous-ministre associé, afin que les enjeux de la Ville concernant la facturation du service d'urgence 9-1-1 soient discutés et réglés.

Adoptée.

**23-04-111**

RÉSOLUTION

### **3. RÉALISATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – OCTROI DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville juge nécessaire de se pencher sur l'aménagement urbain de la Ville;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services du 24 mars 2023 de *Vivre en Ville* quant à l'élaboration d'une vision d'aménagement concertée;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services à l'organisme *Vivre en Ville* datée du 24 mars 2023, au montant de 25 500,00\$, taxes incluses, et autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-610-

**23-04-112**

RÉSOLUTION

**4. SERVICES DE SÉCURITÉ POUR LA SAISON ESTIVALE 2023 – OCTROI DU CONTRAT À GROUPE D'INTERVENTION PERFECTION**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTÉ l'offre de services de Groupe d'intervention perfection datée du 13 mars 2023, pour les services de patrouille municipale de mai à octobre 2023, au montant de 25 272,50\$, taxes en sus;

AUTORISE madame Roxanne Veilleux, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

DÉSIGNE le Groupe d'intervention perfection ainsi que ses employé(e)s à titre d'agents de sécurité;

AUTORISE, de façon générale, et ce pour toute la durée du mandat, l'agence ainsi que ses agents de sécurité, à délivrer des constats d'infraction en cas de contravention aux dispositions relatives au stationnement du *Code de la sécurité routière* ainsi qu'en vertu des règlements suivants :

- 00-R-009 : Précaution contre le feu
- 00-R-011 : Propreté, paix et ordre dans les endroits publics
- 18-R-213 : Circulation, stationnement et sécurité publique
- 19-R-218 : Stationnement de nuit en période hivernale
- 20-R-232 : Utilisation extérieure de l'eau
- 21-R-242 : Règlement concernant les animaux
- 22-R-252 : Occupation du domaine public
- 22-R-254 : Nuisances

QUE cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-210-00-423.

Adoptée.

**23-04-113**

RÉSOLUTION

**5. DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS POUR LA TENUE D'UN ÉVÈNEMENT – MARCHÉ PUBLIC 2023**

**CONSIDÉRANT**

la demande de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours pour la tenue du Marché public pour la saison estivale 2023, soit du 6 juillet au 7 septembre;

**CONSIDÉRANT**

que le *Règlement d'urbanisme numéro 14-R-186* permet l'utilisation temporaire de bâtiments et de terrains privés ou publics pour la tenue d'événements sportifs ou récréatifs tels les foires, les festivals, les expositions sur un terrain autre que résidentiel, et ce, pour un maximum de dix jours;

**CONSIDÉRANT**

que le marché public aura lieu une fois par semaine, pendant dix semaines;

**CONSIDÉRANT**

que la tenue de l'événement implique l'installation de kiosques, de structures et la présence d'un camion de rue, et ce, de manière temporaire;

**CONSIDÉRANT** les retombées sociales, économiques et culturelles du Marché public;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours à tenir un Marché public, devant l'église située au 750, 1<sup>re</sup> Rue, du 6 juillet au 7 septembre 2023, et ce, tous les jeudis soirs;

AUTORISE la présence d'un seul camion de rue par jour de marché.

Adoptée.

Madame Jo-Ann Quérel, conseillère, quitte son siège à 17h15.

**23-04-114**

RÉSOLUTION

**6. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME  
LES DIFFUSIONS HORS CHAMP POUR  
L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE MUSIQUE À  
L'IMAGE DE RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier de l'organisme *Les Diffusions Hors Champ*;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu que le conseil municipal accorde une contribution financière de 7 500,00\$ à l'organisme *Les Diffusions Hors Champ* pour l'organisation de l'édition 2023 du Festival de musique à l'image de Richelieu et autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-991.

Jacques Darce demande le vote.

Votes pour : 3  
Vote contre : 1

Adoptée.

Madame Jo-Ann Quérel, conseillère, retourne à son siège à 17h16.

**23-04-115**

RÉSOLUTION

**7. RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS -  
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 21-  
07-170 – CHANGEMENT DE SIGNATAIRE DÉSIGNÉ**

**CONSIDÉRANT** que la résolution autorisant le dépôt d'une aide financière au *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)* a été adoptée lors de la séance du 5 juillet 2021, sous le numéro 21-07-170;

**CONSIDÉRANT** que ladite résolution désigne monsieur Alexandre Côté, Coordonnateur aux loisirs et Responsable des communications comme personne autorisée à agir, pour et au nom de la Ville, et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce projet;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du nouvel organigramme de la Ville de Richelieu et l'embauche de madame Fany Tremblay à titre de directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

**CONSIDÉRANT** que madame Fany Tremblay est dorénavant responsable de la demande d'aide financière au *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure* (PSISRPE) et de tout document qui pourrait en découler;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal désigne madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, comme personne autorisée à agir, pour et au nom de la Ville, et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

**23-04-116**

RÉSOLUTION

**8. ENTENTE RELATIVE À LA PLANTATION D'UNE HAIE VÉGÉTALISÉE DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA 8<sup>E</sup> AVENUE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente promoteur relative au prolongement de la 8<sup>e</sup> Avenue a été conclue entre la Ville et le Groupe immobilier Tiseo en date du 14 février 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'un des terrains est adossé au cimetière appartenant à la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'aménager un écran visuel afin de délimiter les deux terrains privés;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame Roxanne Veilleux, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda à l'entente promoteur entre elle et le Groupe immobilier Tiseo, relatif à la plantation d'une haie végétalisée, ainsi que tout document visant à donner plein effet à cette résolution.

Adoptée.

**23-04-117**

RÉSOLUTION

**9. INSCRIPTION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu que le conseil municipal autorise l'inscription de messieurs Claude Gauthier, maire et Bruno Gattuso, conseiller, au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu à Québec, du 28 au 30 septembre 2023, et, par le fait même, en autorise le paiement, ainsi que le paiement de toute dépense afférente, à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-310.

Adoptée.

**10. Période de questions**

**23-04-118**

RÉSOLUTION

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 17h20.

Adoptée.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

---

Geneviève Ross  
Directrice des finances et trésorière

---

Claude Gauthier  
Maire

---

Roxanne Veilleux  
Directrice des affaires juridiques et  
greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.